

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 OCTOBRE 2017

### 2017/68 - CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ (C.L.A.S) - ACTION P.E.G. 2017 - 2018 « COUP DE POUCE »

Dans le cadre de son Projet Educatif Global (P.E.G.), la Commune s'est fixé comme l'un des axes prioritaires « **la réussite scolaire** de chaque enfant par la mobilisation de la communauté éducative et l'accompagnement individualisé ».

Pour ce faire, la Commune mobilise le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité à l'échelle de la Commune (C.L.A.S.).

Il a été confié par la DDASS à l'ADECAF Nord en 2000 en vue d'une harmonisation et d'une unification des dispositifs d'accompagnement scolaire.

Principaux objectifs : la réussite scolaire pour tous, le renfort du rôle éducatif des parents, l'articulation autour des projets d'écoles.

A Lomme, les actions du C.L.A.S sont les Clubs « Coup de Pouce à la Lecture » pour les élèves des classes de CP.

Ces actions se caractérisent par un fonctionnement en petits groupes de travail afin de favoriser le soutien individuel des élèves, une coordination entre les enseignants et les équipes C.L.A.S et une implication des parents.

#### **Description des Clubs « Coup de pouce » pour les élèves de CP**

Ce dispositif, réservé aux enfants repérés par leur instituteur car en risque d'échec, accompagne l'activité scolaire des élèves autour du « lire-écrire », les parents dans le suivi scolaire de leur enfant au CP et l'action pédagogique des maîtres de CP ; véritable outil de prévention de l'illettrisme et de lutte contre l'échec scolaire.

Ces Clubs « Coup de pouce » en lecture-écriture reposent sur trois idées-forces :

- Apporter à certains élèves de 6-7 ans, défavorisés ou fragiles en lecture-écriture, le soutien dont ils ont besoin et qu'ils ne reçoivent pas nécessairement le soir à la maison
- Agir autant en direction des parents concernés qu'auprès des enfants en difficulté
- Intervenir en complémentarité de l'école et, en particulier, aux côtés des maîtres de CP

Le travail d'ingénierie est réalisé sous la responsabilité, à titre gratuit, de l'**Association Coup de Pouce - Partenaire de la réussite à l'école**, (anciennement APFEE), chargée de mettre en place l'outil, veiller à son bon fonctionnement et procéder aux vérifications et contrôles d'efficacité. Une convention de coopération est signée entre la commune et l'association.

Six clubs de 5 enfants de CP seront mis en place du lundi 6 novembre 2017 au vendredi 22 juin 2018 et se dérouleront dans les locaux scolaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi (hors jours de NAP de l'école) de 16h10 à 17h40 durant 25 semaines scolaires.

La Ville conduit et finance ce dispositif pour l'ensemble des clubs :

- achats de fournitures pour 1 200 €
- charges de personnel et coordination des 6 clubs évaluées à 36 000 €.

.../...

De plus, la Commune sollicite une subvention C.L.A.S. auprès de la CAF du Nord. Le C.L.A.S peut être subventionné dans la limite du plafond de 7 379 € par action, à hauteur de 32,5 % des dépenses engagées, soit une subvention maximum de 2 398 € par action.

Une subvention totale de 4 796 € est donc sollicitée à la CAF du Nord pour les actions C.L.A.S de l'année scolaire 2017 - 2018.

En conséquence, le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **VALIDER** la déclinaison du dispositif C.L.A.S en 2017/2018
- ◆ **AUTORISER** le Maire ou l' élu délégué à demander des subventions, au taux maximum comme indiqué ci-dessus, à la CAF du Nord, pour les actions CLAS 2017-2018
- ◆ **AUTORISER** le Maire ou l' élu délégué à signer les conventions qui s'y rapportent
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits : au chapitre 011 - article 6067 - fonction 213 - opération 979 : « Coup de pouce » - Code service : NEA
- ◆ **INSCRIRE** les recettes de la CAF de LILLE au chapitre 74 - article 7478 - fonction 20 - opération 704 : « Lomme Recettes » - code service : NCB

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme